

ENVIRONNEMENT

Données de cadrage

Qualité de l'eau

- Du fait des quantités prélevées dans les cours d'eau pour différents usages, les problèmes quantitatifs sont importants dans la région.
- Si on ne rencontre dans la région aucune pollution extrêmement forte, on constate en revanche l'existence de nombreux secteurs dégradés résultant notamment de niveaux de pollution moyens pour tous les types de pollution (matières organiques, ammonium, nitrates et phosphore).
- Aucun point de surveillance des paramètres généraux de qualité (température, salinité, sels nutritifs, chlorophylle et phéopigments) n'existe sur le littoral de Charente-Maritime.
- Si l'on se réfère aux données régionales disponibles pour les agglomérations de plus de 10 000 habitants de la Façade atlantique, le Poitou-Charentes avec un taux d'épuration de 60 % est proche de l'objectif du plan national.
- En Poitou-Charentes, 2 SDAGE⁽¹⁾ et 4 SAGE⁽²⁾ sont arrêtés à la date du 13/01/1997.

Espaces naturels et paysages

- Le littoral de Charente-Maritime avec :
 - 364 km de côtes ;
 - quatre îles - Ré (43,56 km²), Oléron (106,12 km²), Aix (1,19 km²) - parmi les plus remarquables de France auxquelles il faut ajouter l'île Madame (0,8 km²);
 - quatre zones humides littorales d'importance européenne : Marais Poitevin, marais de Rochefort, marais de la Seudre, marais de Ré-Oléron ;
 - quatre grands estuaires : Sèvre Niortaise, Charente, Seudre et Gironde ;
 procure à la région une fenêtre maritime qui est un des éléments les plus remarquables de son patrimoine naturel.
- Poitou-Charentes abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, souvent d'importance mondiale préservées de la façon suivante :
 - de nombreux espaces en maîtrise foncière :
 - acquisition par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres de 2 199 ha de terrains, entre 1976 et 1995, ce qui représente un linéaire côtier de 1,1 km en côtes rocheuses, de 3,9 km en côtes sableuses et de 5,5 km en zones humides ;
 - action du Conservatoire d'espaces naturels, au 28 février 1997, portant sur 3 402 ha soit 183 ha en acquisition, 55 ha en location et 3 164 ha en convention de gestion.
 - 5,25 % du territoire régional inventorié en ZNIEFF⁽³⁾ de type I, et 7,88 % en ZNIEFF de type II en 1993.
 - des espaces faisant l'objet d'une protection forte : 0,02 % du territoire régional en réserves naturelles, 0,12 % en arrêtés de biotope, 0,25 % en sites classés, 0,29 % en forêts de protection, 0,02 % en terrains acquis par la TDENS⁽⁴⁾.
 - 7 810 km de cours d'eau dont 1 840 km classés en première catégorie.

⁽¹⁾ le SDAGE, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, élaboré par le Comité de bassin à l'initiative du Préfet coordonnateur, fixe les objectifs à atteindre, notamment par le moyen des SAGE.

⁽²⁾ les SAGE, Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, compatibles avec les recommandations et dispositions du SDAGE, peuvent être établis à l'échelon local d'un bassin hydrographique ou d'un ensemble aquifère.

⁽³⁾ Inventaire ZNIEFF. L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, identifie, localise et décrit la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il est conduit par le Service du patrimoine naturel (SPN-IEGB) du Muséum national d'histoire naturelle pour le compte du Ministère de l'environnement, avec la participation de l'IFEN (Institut français de l'environnement). On distingue les Znieff de type 1 qui correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable (présence d'espèces ou d'habitat(s) de grande valeur écologique) et les Znieff de type 2, grands ensembles naturels riches. Les zones de type 2 peuvent inclure plusieurs zones ponctuelles de type 1.

⁽⁴⁾ TDENS : taxe départementale sur les espaces naturels sensibles : chaque conseil général peut décider la mise en œuvre d'une politique de protection des espaces naturels sensibles du département, par l'institution d'une taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Perçue sur les constructions nouvelles, le produit de cette taxe doit être affecté à la protection des milieux naturels ouverts au public (acquisition ou gestion) et aux sentiers de randonnées (Cf. articles L.142-1 à 13 du Code de l'urbanisme).

ENVIRONNEMENT

Déchets

- En Poitou-Charentes, à la date du 1^{er} janvier 1997, le plan régional d'élimination des déchets industriels ⁽¹⁾ est arrêté ainsi que les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers ⁽²⁾ de Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, seul le plan de la Vienne reste en discussion.
- En 1996, 13 sites contenant ou contenant potentiellement des déchets radioactifs ont été répertoriés par l'ANDRA.

Risques

- Les risques naturels les plus fréquents en région Poitou-Charentes sont les inondations, à ce titre, la région, Charente-Maritime et Vienne en particulier, est plus touchée que l'ensemble des régions atlantiques. Viennent ensuite les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse en Vienne et Deux-Sèvres principalement.
- La région Poitou-Charentes se situe en dessous de la moyenne des régions atlantiques en ce qui concerne le nombre d'installations industrielles à risques.

Ecologie urbaine

- trois chartes pour l'environnement sont conclues en Poitou-Charentes :
 - district de Poitiers ;
 - communauté de villes de La Rochelle ;
 - ville de Niort.

Qualité de l'air

- Poitou-Charentes possède un nombre d'installations classées inférieur à celui de la Façade atlantique. Leurs émissions atmosphériques se situent en dessous de la moyenne nationale.

Sensibilisation et formation à l'environnement

- pôle national d'éducation et de formation à l'environnement
- réseau de « Naturalibus ».

Emplois verts

- 1994 et 1995, 103 dossiers « emplois » avec avis favorable pour 824 emplois (environ 8 emplois par dossier).
- 1996, 28 dossiers avec un avis favorable pour 137 emplois (environ 4 emplois par dossier).

⁽¹⁾ déchets industriels : distincts des déchets assimilables aux déchets ménagers issus de l'industrie, les déchets industriels revêtent des caractéristiques de composition et de danger d'une grande variété selon les activités et procédés dont ils sont issus.

⁽²⁾ déchets ménagers et assimilés : quelques synonymes : résidus urbains, ordures ménagères, déchets municipaux... Ces déchets s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements.

ENVIRONNEMENT

Les problèmes environnementaux sont traditionnellement appréhendés de manière sectorielle, or la qualité des milieux, des ressources ou du cadre de vie doit aujourd'hui s'appréhender de manière globale. De nombreuses expériences montrent que de bons résultats, obtenus dans certains domaines, peuvent pratiquement être réduits à néant s'ils ne s'accompagnent pas d'un effort dans les secteurs complémentaires. De plus, les actions environnementales tendent à être interrégionales, interdépartementales... tant il est vrai que les écosystèmes naturels transgressent les frontières administratives.

Aussi, le thème environnement chaque fois que possible met en référence Poitou-Charentes avec la Façade atlantique.

De façon globale, l'environnement recouvre cinq grandes dimensions auxquelles est associé un objectif, ce sont :

- la dimension écologique dont l'objectif est de préserver la diversité biologique et la reproduction à long terme des écosystèmes ;
- la dimension économique dont l'objectif est d'assurer le développement soutenable des ressources ;
- la dimension sociale dont l'objectif est d'améliorer la qualité de la vie ;
- la dimension sécuritaire dont l'objectif est de garantir la sécurité individuelle et collective contre les risques et les atteintes à la santé ;

- la dimension culturelle et esthétique dont l'objectif est de conserver pour les transmettre aux générations futures les éléments culturellement les plus significatifs du patrimoine.

Il n'en reste pas moins vrai que pour apprécier les pressions exercées sur les différents éléments de l'environnement et évaluer les contraintes que certains d'entre eux font peser sur l'aménagement et le développement du territoire, nous ne pouvons dans un premier temps que hiérarchiser pour Poitou-Charentes les problèmes environnementaux (présentés ci-dessous) de manière sectorielle :

- eau ;
 - qualité des eaux souterraines et alimentation en eau potable,
 - ressources en eau et qualité des eaux superficielles,
 - qualité des eaux marines,
 - assainissement ;
- espaces naturels et paysages ;
- déchets ;
- risques ;
- air ;
- énergie ;
- écosystèmes urbains.

ENVIRONNEMENT

Eau

Caractéristiques générales

Qualité des eaux souterraines et alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable d'une partie de la population régionale et l'existence de certaines activités dépendent de l'approvisionnement et de la qualité des eaux souterraines : 48,5 % des prélèvements annuels d'eau de la région (62 % des prélèvements de l'agriculture) proviennent des nappes souterraines (phréatiques ou captives).

La sécheresse qui a sévi de la fin de 1988 au printemps 1992 a entraîné une baisse du niveau des principales nappes de la région et n'a généralement pas permis aux nappes de jouer leur rôle de régulation du débit des cours d'eau d'où une augmentation des assècs en été.

La présence de nitrates dans les eaux souterraines (effluents domestiques et entraînement des nitrates des engrais utilisés par l'agriculture) conduit à l'abandon de certains captages. 6 % de la population régionale est alimentée avec une eau qui contient plus de 50 mg/litre de nitrates.

La réhabilitation de certaines nappes implique des efforts de protection ou de dépollution, et ne pourra sans doute être menée à bien sans une modification des pratiques culturelles et sans un effort financier important (du fait des sommes nécessaires au traitement de l'eau potable par exemple).

Ressources en eau et qualité des eaux superficielles

Du fait des quantités prélevées dans les cours d'eau pour différents usages (irrigation, industrie, eau potable), les problèmes quantitatifs sont importants dans la région (Cf. ci-contre).

Si on ne rencontre dans la région aucune pollution extrêmement forte, on constate en revanche l'existence de nombreux secteurs dégradés résultant notamment de niveaux moyens de pollution pour tous les types de pollution (matières organiques, ammonium, nitrates et phosphore).

A moyen terme, l'amélioration de la qualité des eaux superficielles résultera :

- d'une extension et d'une plus grande maîtrise de l'assainissement collectif (principalement dans les moyennes et petites communes),
- de l'amélioration des systèmes de dépollution industriels (principalement sur la Charente),
- d'une évolution des pratiques culturelles moins gourmandes en engrais et produits phytosanitaires.

Altération « matières organiques et oxydables »

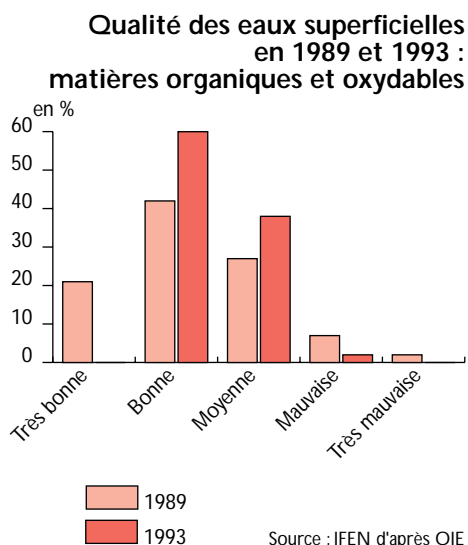
Entre 1989 et 1993, dans le domaine des matières organiques et oxydables, la qualité des eaux superficielles du Poitou-Charentes, étroitement liée à la pollution urbaine, à

Qualité des eaux superficielles 1989-1993

Régions de l'Arc atlantique	matières organiques et oxydables (observations par classe de l'altération « matières organiques et oxydables » sur l'ensemble des points caractéristiques de sous-bassin de la région)									
	Très bonne %		Bonne %		Moyenne %		Mauvaise %		Très mauvaise %	
	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993
Aquitaine	27	13	44	75	29	11	0	1	0	0
Basse-Normandie	18	10	33	37	37	30	5	18	7	5
Bretagne	12	9	35	38	32	31	22	17	0	5
Centre	14	12	35	43	39	39	12	7	0	0
Haute-Normandie	4	0	19	4	52	25	21	63	4	8
Pays de la Loire	2	3	47	30	42	48	9	17	0	3
Poitou-Charentes	21	0	42	60	27	38	7	2	2	0

Source : IFEN d'après OIE (BNDE)

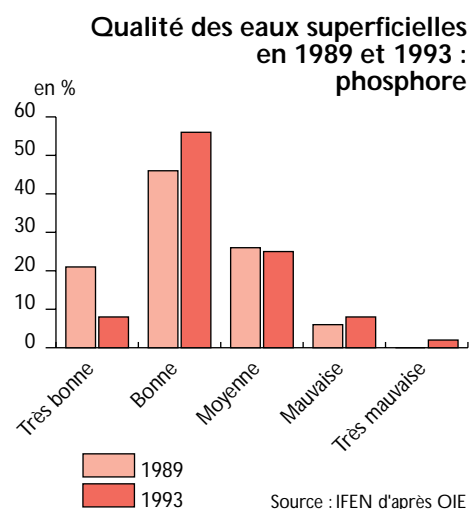
ENVIRONNEMENT



l'élevage intensif et à certaines industries (dont agro-alimentaire), s'est relativement améliorée en ce qui concerne les points de mesure de bonne et moyenne qualité mais s'est dégradée pour les points de mesure de très bonne qualité. Sur la Façade atlantique, la qualité des eaux superficielles est plutôt moyenne ou bonne mais elle comporte une part notable de points de mesure de qualité moyenne ou mauvaise en Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire.

Altération « phosphore »

L'indicateur qui rend compte des divers types de pollutions phosphorées, essentiellement lié aux rejets urbains et aux engrais agricoles, montre pour la Région Poitou-Charentes une part notable de points de mesure de bonne et moyenne qualité. On assiste également, entre 1989 et 1993, à une diminution de points de mesure de très bonne qualité. La Façade atlantique comporte une part notable de points de mesure de très mauvaise qualité en particulier en Haute-Normandie.



Qualité des eaux superficielles 1989-1993

Régions de l'Arc atlantique	phosphore (observations par classe de l'altération « phosphore » sur l'ensemble des points caractéristiques de sous-bassin de la région)									
	Très bonne %		Bonne %		Moyenne %		Mauvaise %		Très mauvaise %	
	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993
Aquitaine	51	8	34	61	11	23	4	4	0	3
Basse-Normandie	7	0	40	32	38	52	10	15	5	2
Bretagne	17	13	37	53	25	16	7	11	15	7
Centre	0	8	47	80	36	10	6	2	11	0
Haute-Normandie	0	0	6	0	29	4	35	33	29	63
Pays de la Loire	0	0	17	24	70	58	11	13	2	5
Poitou-Charentes	21	8	46	56	26	25	6	8	0	2

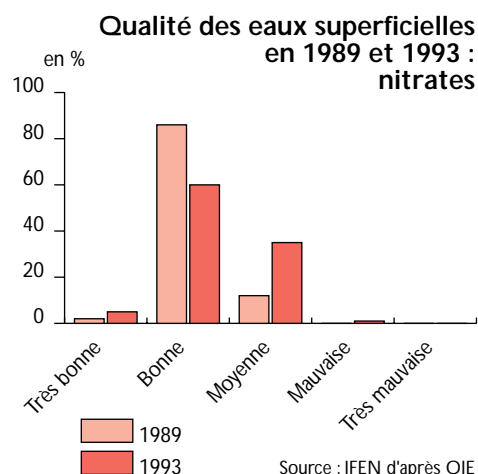
Source : IFEN d'après OIE (BNDE)

ENVIRONNEMENT

Altération « nitrates »

En ce qui concerne les nitrates, aucune région n'est en position significativement mauvaise ou très mauvaise mais la qualité de l'eau est moyenne en Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, la tendance semblant être clairement à la dégradation dans ces classes moyennes.

Il convient néanmoins de garder à l'esprit que ces données sont très agrégées et que la qualité de l'eau varie très fortement sur un même cours d'eau à l'intérieur d'une région et que des variations notables peuvent être observées d'une année à l'autre.



Qualité des eaux superficielles 1989-1993

Régions de l'Arc atlantique	nitrates (observations par classe de l'altération « nitrates » sur l'ensemble des points caractéristiques de sous-bassin de la région)									
	Très bonne %		Bonne %		Moyenne %		Mauvaise %		Très mauvaise %	
	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993
Aquitaine	20	11	78	80	2	9	0	0	0	0
Basse-Normandie	10	0	62	60	28	40	0	0	0	0
Bretagne	5	0	67	18	28	72	0	10	0	0
Centre	26	21	70	68	4	12	0	0	0	0
Haute-Normandie	2	0	52	42	46	58	0	0	0	0
Pays de la Loire	9	14	83	49	7	35	0	2	0	0
Poitou-Charentes	2	5	86	60	12	35	0	1	0	0

Source : IFEN d'après OIE (BNDE)

Qualité des eaux marines

Les eaux littorales constituent une zone biologiquement sensible au regard de deux activités :

- tourisme ;
- pêche et aquaculture.

Tourisme

En 1995, il ressort des contrôles effectués par la DDASS de Charente-Maritime que 97,2 % des mesures de qualité des eaux de baignade, contre 77,4 % en 1993, sont conformes aux dispositions de la directive communautaire du 8 décembre 1975.

Au sein de l'Arc atlantique, la région Poitou-Charentes obtient de relativement bons résultats, seule la Basse-Normandie possède un pourcentage de conformité aux normes de la Directive européenne inférieur aux autres régions atlantiques (54,8 % des plages littorales sont conformes).

Qualité des eaux de baignade 1994⁽¹⁾

Régions de l'Arc atlantique	eau de mer		points de surveillance ⁽²⁾
	% conforme	% non conforme	
Aquitaine	90,3	9,7	113
Basse-Normandie	54,8	45,2	125
Bretagne	91,2	8,8	501
Centre	///	///	///
Haute-Normandie	87,5	12,5	24
Pays de la Loire	85,6	4,4	137
Poitou-Charentes	89,2	10,8	74

Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, Ministère de l'environnement (surveillance des eaux de baignade)

⁽¹⁾ exprimée en % de points de surveillance conformes aux normes impératives de la Directive européenne n°76160 CEE du 8/12/1975

⁽²⁾ le total des points de surveillance en métropole s'élève à 1665 en eau de mer.

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

ENVIRONNEMENT

Il ne faut pas oublier que l'analyse des évolutions sur une longue période doit prendre en compte l'évolution des sites et des conditions de mesure. Les sites de baignade fermés pour cause de mauvaise qualité ne sont pas repris dans l'observation de la qualité les années suivantes.

Pêche et aquaculture

Depuis 1979, les niveaux de présence de certains contaminants sont mesurés dans les moules ou les huîtres du littoral français, ces organismes étant de bons indicateurs de l'état de contamination du milieu marin dans lequel ils vivent. Cette surveillance de la qualité du milieu marin concernant la matière vivante (huîtres, moules) est réalisée en dix points du littoral de Charente-Maritime par l'IFREMER (RNO)⁽¹⁾.

En 1995, les concentrations en mercure, plomb, zinc, cuivre, PCB⁽²⁾, DDT⁽³⁾ et hydrocarbures polycycliques aromatiques⁽⁴⁾ sont inférieures aux normes de la convention d'Oslo. Par contre, les concentrations en cadmium⁽⁵⁾, en lindane⁽⁶⁾ et en α HCH⁽⁷⁾, bien qu'en diminution depuis trois ans, demeurent élevées. Les concentrations observées en lindane en Charente-Maritime bien que décroissantes restent les plus élevées du littoral. Ceci peut être dû à une activité agricole particulière ou au traitement des sols contre les termites.

Aucun point de surveillance des paramètres généraux de qualité (température, salinité, sels nutritifs, chlorophylle et phéopigments) n'existe sur le littoral de Charente-Maritime.

Assainissement

Les engagements de la France sont contenus dans la Directive européenne du 21 mai 1991, reprise par la loi sur l'eau et le décret du 3 juin 1994. Ainsi, l'objectif du plan national pour l'environnement, cohérent avec cette réglementation, consiste à épurer deux tiers de la pollution domestique d'ici l'horizon 2000.

Si l'on se réfère aux données régionales disponibles pour les agglomérations de plus de 10 000 habitants de la Façade atlantique, les résultats en terme de réduction des pollutions urbaines sont très variés.

Le taux de dépollution (exprimé pour la pollution oxydable), qui varie en 1993 entre 32 % et 62 %, sur la Façade atlantique mesure l'efficacité globale des systèmes (niveau de col-

lecte et performance de la station d'épuration).

Le Poitou-Charentes avec un taux d'épuration de 60 % est proche de l'objectif du plan national.

L'Aquitaine, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie atteignent un taux de dépollution inférieur ou égal à 40 %.

Il n'en reste pas moins que ces chiffres peuvent masquer des différences intrarégionales. De plus, une hiérarchisation des performances relatives des régions doit tenir compte de l'état des cours d'eau et de la vulnérabilité des milieux.

Organisation de la gestion de l'eau

La loi sur l'eau (3 janvier 1992) pour organiser la gestion équilibrée de la ressource propose deux outils : les SDAGE et les SAGE.

Le Poitou-Charentes situé sur 2 bassins (Loire-Bretagne et Adour-Garonne) est concerné par 2 SDAGE et 4 SAGE :

- SDAGE Adour-Garonne (adopté le 24 juin 1996) dont les priorités sont les suivantes :
 - focaliser l'effort de dépollution sur des programmes prioritaires : directives européennes (rejets urbains, nitrates), points noirs de pollution domestique et industrielle, toxiques, zones de baignade ;
 - restaurer les débits d'étiage : un réseau de débits minima à respecter est proposé, pour déterminer les autorisations de prélèvement et les programmes de soutien d'étiage et inciter aux économies d'eau ;
 - protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables du bassin, ouvrir les cours d'eau aux grands poissons migrateurs ;
 - remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionnement ;
 - sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaires à l'alimentation humaine avec des règles collectives de gestion et de protection ;
 - délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation ;
 - instaurer la gestion équilibrée par bassin versant (grandes vallées, rivières) et par système aquifère : organisation des acteurs, des programmes et de l'information.
- SDAGE Loire-Bretagne (adopté le 4 juillet 1996) dont les priorités sont les suivantes :
 - gagner la bataille de l'alimentation en eau potable ;

⁽¹⁾ l'IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

RNO : Réseau national d'observation de la qualité du milieu marin.

⁽²⁾ PCB : polychlorobiphényles, composés organochlorés très rémanents dont la toxicité a conduit à en réduire l'usage.

⁽³⁾ DDT : dichloro-diphényl-trichloroéthane, insecticide, polluant organochloré.

⁽⁴⁾ hydrocarbures polycycliques aromatiques : moins biodégradables que les autres hydrocarbures, ils restent longtemps dans le milieu.

⁽⁵⁾ cadmium : les principales utilisations du cadmium sont les traitements de surface et la production de pigments colorés destinés surtout aux matières plastiques.

⁽⁶⁾ lindane ou γ HCH : insecticide organochloré.

⁽⁷⁾ α HCH : sous-produit de la fabrication du lindane, sans activité insecticide.

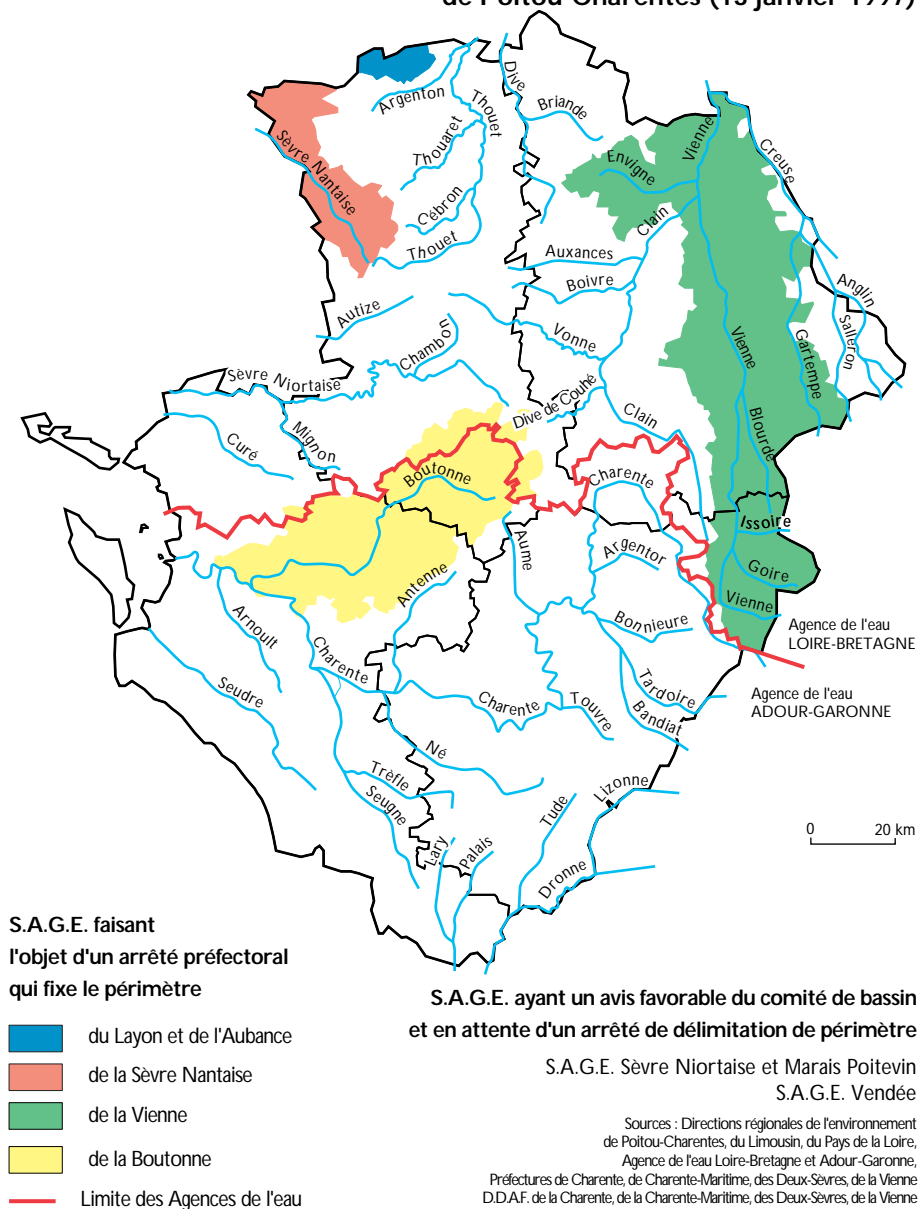
ENVIRONNEMENT

- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface ;
 - retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer ;
 - sauvegarder et mettre en valeur les zones humides ;
 - préserver et restaurer les écosystèmes littoraux ;
 - réussir la concertation notamment avec l'agriculture ;
 - savoir mieux vivre avec les crues.
- 4 SAGE, au 13 janvier 1997, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral fixant le périmètre :
- du Layon et de l'Aubance ;

- de la Sèvre Nantaise ;
- de la Vienne ;
- de la Boutonne.

Ces deux SDAGE organisent l'action publique des quinze prochaines années pour l'eau et les milieux aquatiques. L'appartenance à deux SDAGE, dont les différences d'énoncé révèlent les différences de politique menée par les deux agences de l'eau, peut expliquer la difficulté du Poitou-Charentes à appréhender le thème de l'eau.

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux de Poitou-Charentes (13 janvier 1997)



ENVIRONNEMENT

Espaces naturels et paysages

Caractéristiques générales

Littoral

La Charente-Maritime avec :

- 364 km de côtes ;
- quatre îles - Ré (43,56 km²), Oléron (106,12 km²), Aix (1,19 km²) - parmi les plus remarquables de France auxquelles il faut ajouter l'île Madame (0,8 km²);
- quatre zones humides littorales d'importance européenne : Marais Poitevin, marais de Rochefort, marais de la Seudre, marais de Ré-Oléron ;
- quatre grands estuaires : Sèvre Niortaise, Charente, Seudre et Gironde ;

procure à la région une fenêtre maritime qui est un des éléments les plus remarquables de son patrimoine naturel. Ce littoral, dont le taux d'urbanisation n'est pas supérieur à 25 %, est soumis, comme l'ensemble du littoral français, à de fortes pressions et est l'enjeu de conflits plus ou moins aigus. Au recensement de 1990, les communes littorales abritaient 15 % de la population régionale sur 4 % du territoire. La densité y était de 205 hab/km² contre 62 hab/km² pour Poitou-Charentes. On comptait 49 000 résidences secondaires soit 81 % du parc régional et une capacité d'accueil d'environ 50 000 places. **Le doublement de la population durant l'été entraîne des problèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de ramassage et d'élimination des ordures ménagères.** Ainsi, dans l'île de Ré, la quantité d'ordures ménagères passe de 480 tonnes au mois de février 1991 à près de 3 000 tonnes en août.

Enfin, on notera qu'**environ 46 000 bateaux de plaisance immatriculés en Charente-Maritime induisent des rejets divers qui deviennent préoccupants.**

Autres espaces naturels à préserver

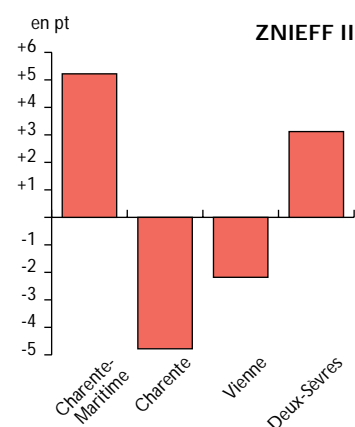
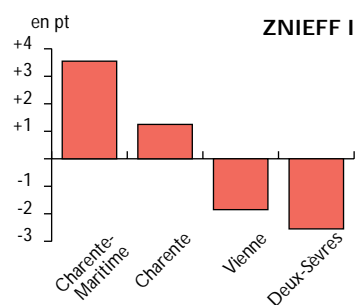
Le Poitou-Charentes abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, souvent d'importance mondiale sur lesquels il intervient de différentes façons :

• inventaire

- 5,25 % du territoire régional inventorié en ZNIEFF⁽¹⁾ de type I, et 7,88 % en ZNIEFF de type II en 1993.

⁽¹⁾ Inventaire ZNIEFF. L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, identifie, localise et décrit la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il est conduit par le Service du patrimoine naturel (SPN-IEGB) du Muséum national d'histoire naturelle pour le compte du Ministère de l'environnement, avec la participation de l'IFEN. On distingue les ZNIEFF de type 1 qui correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable (présence d'espèces ou d'habitat(s) de grande valeur écologique) et les ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels riches. Les zones de type 2 peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles.

Surface des ZNIEFF (1993)
écart à la moyenne régionale



Source : DIREN, Muséum d'Histoire Naturelle (SPN, IEGB)

• maîtrise foncière

- le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est chargé d'acquérir les sites naturels menacés progressivement de dégradation et de disparition, mais également, les conserver, dans toute leur diversité et leur richesse. Ont été acquis 2 199 ha de terrains, de 1976 à 1995, ce qui représente un linéaire côtier de 1,1 km en côtes rocheuses, de 3,9 km en côtes sableuses et de 5,5 km en zones humides.
- le Conservatoire d'espaces naturels assure la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région Poitou-Charentes représentant un intérêt écologique, floristique, faunistique, biologique, géologique ou esthétique

ENVIRONNEMENT

remarquable. Il informe, coordonne et initie une politique régionale de maîtrise foncière. Au 28 février 1997, son action a porté sur 3 402 ha soit 183 ha en acquisition, 55 ha en location et 3 164 ha en convention de gestion.

• protection forte

- 0,02 % du territoire régional en réserves naturelles, 0,12 % en arrêtés de biotope, 0,25 % en sites classés, 0,29 % en forêts de protection, 0,02 % en terrains acquis par la TDENS.

• classement de cours d'eau

- 7 810 km de cours d'eau dont 1 840 km classés en première catégorie.

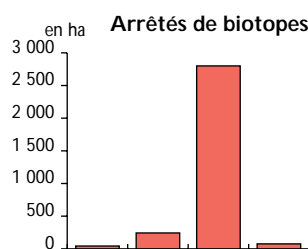
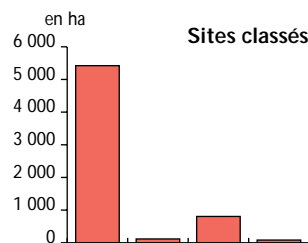
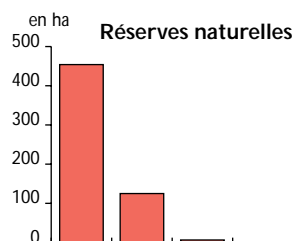
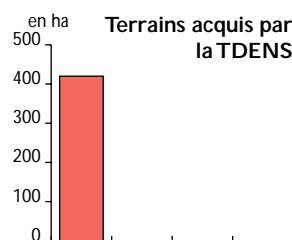
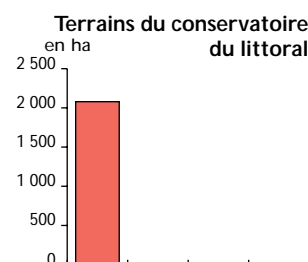
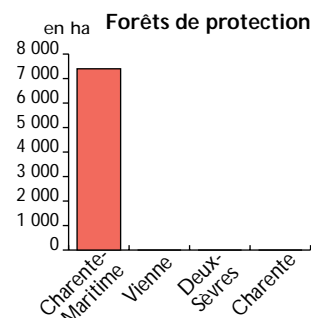
Valorisation régionale des espaces et du paysage

Comme nous l'avons déjà précisé au début de ce chapitre, la région Poitou-Charentes possède un patrimoine environnemental qu'il convient de valoriser.

De nombreuses actions sont menées dans ce domaine, cependant ne seront exposées que 3 d'entre elles :

- **Marais Poitevin.** Un nouveau dispositif est mis en place entre la Région et l'Etat. Il comprend le syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin, un label « grand site naturel » et un programme spécifique « zone humide ». La cohérence globale avec le projet structurant de la Venise Verte sera assurée par la Région et le syndicat mixte gèrera l'ensemble du programme dans le cadre d'une charte du territoire votée par les communes. Ce dispositif sera complété par un Plan national d'Actions pour le Marais poitevin.
- **Forum des Marais Atlantiques de Rochefort** qui doit devenir l'Observatoire des Marais Atlantiques. Ce forum, d'après le projet de création, de juin 1996, devra être un lieu :
 - de concertation et de rencontre des différents partenaires et acteurs ;
 - d'expérimentations et de propositions dans le cadre des conventions internationales et des directives européennes ou d'autres possibilités offertes par les expériences européennes pour trouver des solutions concrètes adaptées aux marais.
- **Paysages.** Le Conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes qui mène une politique de mise en valeur de l'espace rural et d'information du public poursuit également une action sur la politique des paysages en lien avec la DIREN, la Région Poitou-Charentes, les départements et l'IAAT.

Espaces de protection forte



Sources : Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (DERF, DDAF)
ONF, CELRL, Conseils généraux, DIREN

ENVIRONNEMENT

Déchets

Caractéristiques générales

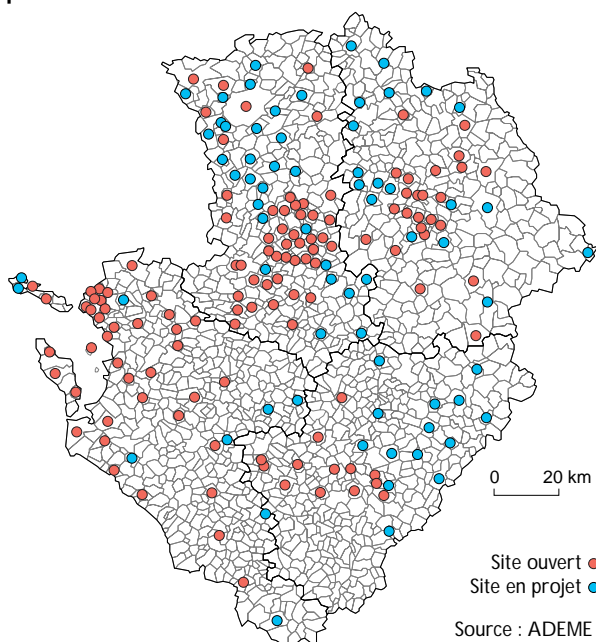
Dans cinq ans, les collectivités territoriales devront être en conformité avec la loi du 13 juillet 1992 qui impose qu'en 2002 seuls les déchets ultimes⁽¹⁾ seront admis en décharge. En Poitou-Charentes, à la date du 1^{er} janvier 1997, le plan régional d'élimination des déchets industriels est arrêté ainsi que les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers de Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, seul le plan de la Vienne reste en discussion.

Déchets ménagers et assimilés

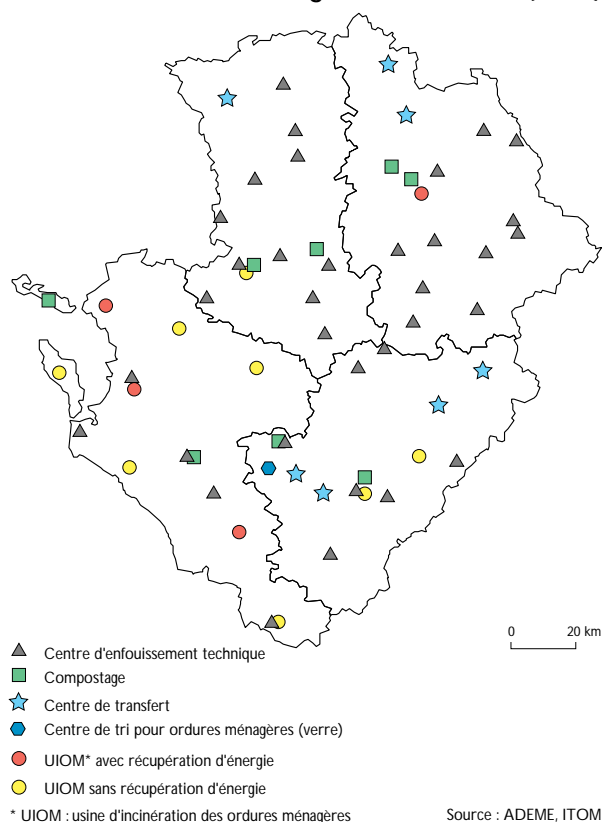
En 1995, les installations de traitement et de stockage de la région sont ainsi distribuées :

- 7 centres de transfert ;
- 8 unités de compostage ;
- 1 centre de tri pour ordures ménagères (verre) ;

Implantations des déchetteries au 31 décembre 1996



Installations de traitement, de transit ou de mise en décharge des déchets ménagers et assimilés (1995)



- 34 centres d'enfouissement technique ;
- 4 usines d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie et 8 usines d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie.

Au 31 décembre 1996, 123 déchetteries se répartissent sur la région.

Déchets d'activités de soins⁽²⁾

La production régionale de ces déchets s'élève à 3 501 tonnes par an dont 3 055 tonnes provenant d'établissements et 446 tonnes des professionnels de la santé.

⁽¹⁾ déchets ultimes : déchets non susceptibles d'être traités par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

⁽²⁾ les établissements de soins se caractérisent par la production de trois types de déchets : les déchets à risque infectieux dits « contaminés », les déchets spécifiques issus de certains services de soins, non infectieux et les déchets domestiques comprenant les déchets hôteliers ou d'hébergement, ceux de la restauration, des services administratifs. Les responsables d'établissement classent ces déchets en deux groupes selon leur élimination finale : déchets assimilables aux déchets ménagers et déchets contaminés devant être incinérés. Ne sont pas visés par le terme de « déchets d'activité de soins », les pièces anatomiques reconnaissables qui doivent suivre la filière d'inhumation ou de crémation, les déchets chimiques et toxiques qui doivent être récupérés par des entreprises spécialisées et les déchets radioactifs qui doivent suivre la filière d'élimination déterminée par l'ANDRA.

ENVIRONNEMENT

Déchets industriels

L'industrie produit trois grands types de déchets :

- déchets inertes⁽¹⁾ ;
- déchets banals⁽²⁾ ;
- déchets spéciaux⁽³⁾.

La production est de 630 000 tonnes/an de DIB et de 100 000 tonnes/an de DIS.

Peu de déchets industriels étrangers sont éliminés en Poitou-Charentes. Seule la cimenterie d'Airvault valorise énergétiquement des déchets liquides spéciaux (6 000 tonnes en 1995).

Les principales installations de traitement et de valorisation des déchets industriels en Poitou-Charentes sont réparties de la façon suivante :

- 6 centres de tri mécanisé ;
- 8 décharges > 20 000 tonnes/an accueillant des DIB ;
- 1 traitement de vinasses ;

- 4 récupérateurs d'huiles usagées ;
- 4 regroupements de déchets spéciaux ;
- 1 cimenterie ;
- 2 usines d'incinération > 6 t/h accueillant des DIB.

Déchets agricoles et organiques

Ces déchets constituent une catégorie particulière du fait de leur composition. En effet, les déchets qui ne peuvent être valorisés et introduits dans des circuits marchands sont destinés à être, avec ou sans traitement, réincorporés au sol. Un problème important se pose alors, soit par la présence d'éléments polluants ou non biodégradables, soit par la concentration trop grande d'éléments fertilisants qui apportent un risque de pollution des sols, des nappes phréatiques et des cours d'eau.

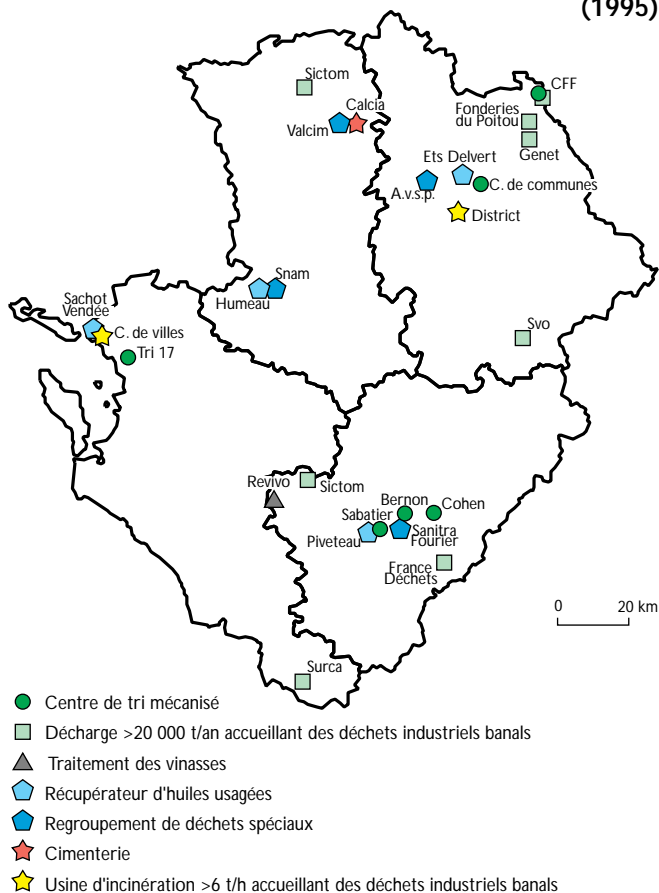
Ces déchets proviennent des industries agro-alimentaires, des exploitations agricoles et des collectivités (boues d'épuration, matière de vidange, composts issus de traitement des ordures).

Déchets radioactifs⁽⁴⁾

En Poitou-Charentes, l'inventaire réalisé par l'ANDRA⁽⁵⁾, en 1996, fait référence à 13 sites contenant ou contenant potentiellement des déchets radioactifs ainsi répartis :

- 1 en Charente ;
- 4 en Charente-Maritime ;
- 1 en Deux-Sèvres ;
- 7 en Vienne.

Principales installations de traitement et de valorisation des déchets industriels (1995)



Sources : ADEME-AIRE 198-Région Poitou-Charentes

Actions menées

Conformément à l'accord cadre ADEME/Région, différentes actions sont concentrées sur :

- les entreprises en matière de promotion du « management environnemental », d'aide à la gestion des déchets et de collecte des déchets produits en quantité dispersée ;
- les collectivités territoriales en matière de politique de qualité des déchetteries et l'encouragement aux collectes sélectives, le développement des filières régionales de valorisation et enfin le soutien aux applications solaires thermiques et photovoltaïques.

Concernant les déchets industriels, des études déchets sont réalisées dans les principales usines productrices (32 entreprises) et dans toute nouvelle installation. Une opération régionale diagnostics déchets pour les PMI est mise en place. De plus, des commissions locales d'information et de concertation autour des installations de traitement et d'élimination de déchets sont créées.

⁽¹⁾ déchets inertes : constitués essentiellement de déblais et de déchets minéraux divers provenant des industries extractives.

⁽²⁾ déchets industriels banals : DIB, assimilables aux ordures ménagères et traitables par les mêmes filières.

⁽³⁾ déchets industriels spéciaux : DIS, présentent un caractère toxique ou dangereux, ils doivent être traités par des filières adaptées.

⁽⁴⁾ déchets radioactifs : tout matériel ou produit contaminé par des radioéléments artificiels ou tout matériau ayant subi une transformation mécanique ou chimique pouvant libérer des radioéléments naturels.

⁽⁵⁾ ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

ENVIRONNEMENT

Risques

Risques naturels

Inondations

Les risques naturels les plus fréquents en région Poitou-Charentes sont les inondations, les dernières années ayant été marquées par d'importants épisodes pluvieux. A ce titre, la région est plus touchée que l'ensemble des régions atlantiques. Ces inondations présentent la caractéristique d'être assez peu nombreuses mais de concerner un grand nombre de communes. En effet, en 1993, 15 inondations ont touché 496 communes de Poitou-Charentes, soit 1/3 des communes de la région : **212 en Charente-Maritime, 124 dans la**

Vienne, 113 en Charente et 47 en Deux-Sèvres.

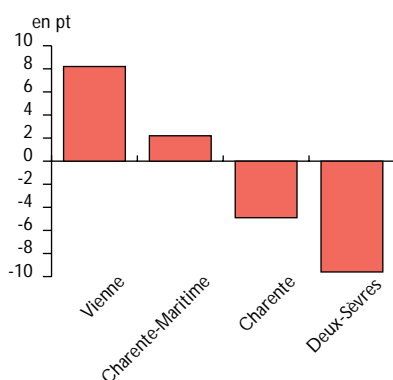
Sur la Façade atlantique, les inondations constituent la source principale de dommages.

Mouvements de terrain

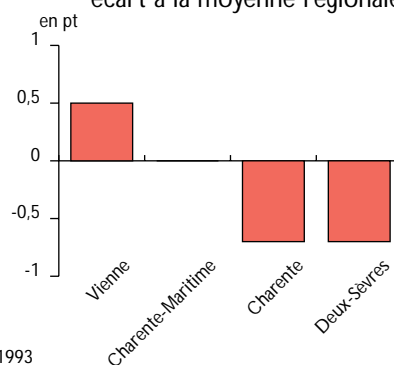
La sécheresse qui a sévi en France de 1989 à 1993 a entraîné des phénomènes de tassement du sol qui ont touché en particulier les régions Centre, Aquitaine et Poitou-Charentes.

En 1993, 7 mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse ont concerné 12 communes dont 9 dans la Vienne, 2 dans les Deux-Sèvres et 1 en Charente.

Inondations : nombre de communes touchées par événement (1993)
écart à la moyenne régionale



Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : nombre de communes touchées par événement (1993)
écart à la moyenne régionale



Source : Journal Officiel de janvier 1993 à août 1995 - traitement IFEN

Nombre de communes reconnues sinistrées en 1993 et 1994 par arrêté de catastrophe naturelle⁽¹⁾

Régions de l'Arc atlantique	inondations		mouvements de terrain		mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Aquitaine	638	273	15	18	8	2
Basse-Normandie	143	44	-	-	4	-
Bretagne	127	79	-	1	1	-
Centre	67	56	2	3	177	1
Haute-Normandie	396	113	2	5	1	1
Pays de la Loire	141	169	2	1	2	-
Poitou-Charentes	496	460	2	1	12	-

Source : Journal officiel de janvier 1993 à août 1995

(-) résultat rigoureusement nul

⁽¹⁾ depuis la loi du 13 juillet 1982, tous les contrats d'assurance de dommages aux biens comprennent obligatoirement la garantie « catastrophe naturelle ». Celle-ci couvre les conséquences de l'intensité anormale d'un agent naturel. Pour que les dégâts d'une catastrophe naturelle soient pris en charge par l'assureur, il faut qu'un arrêté interministériel reconnaisse l'état de catastrophe dans la commune.

ENVIRONNEMENT

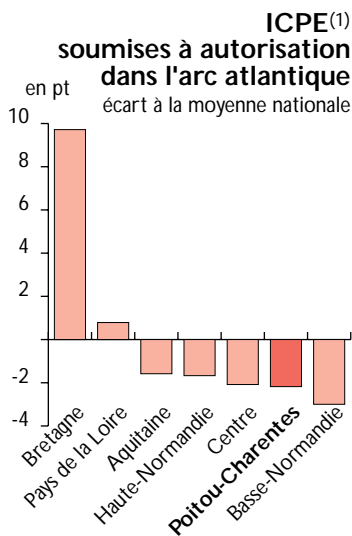
Risques technologiques

La Directive SEVESO du 24 juin 1992 et la nomenclature des installations classées permettent de recenser les installations qui présentent les risques potentiels les plus importants. Ces industries appartiennent en général aux secteurs des industries chimiques et parachimiques, industries pétrolières et industries pyrotechniques.

Les établissements à risques du Poitou-Charentes sont :

- 5 établissements soumis à la directive SEVESO ;
- 8 installations de stockage d'hydrocarbures liquides et de fabrication ou de stockage d'explosifs. Ces derniers sont considérés comme des sites à risques en raison des quantités stockées.

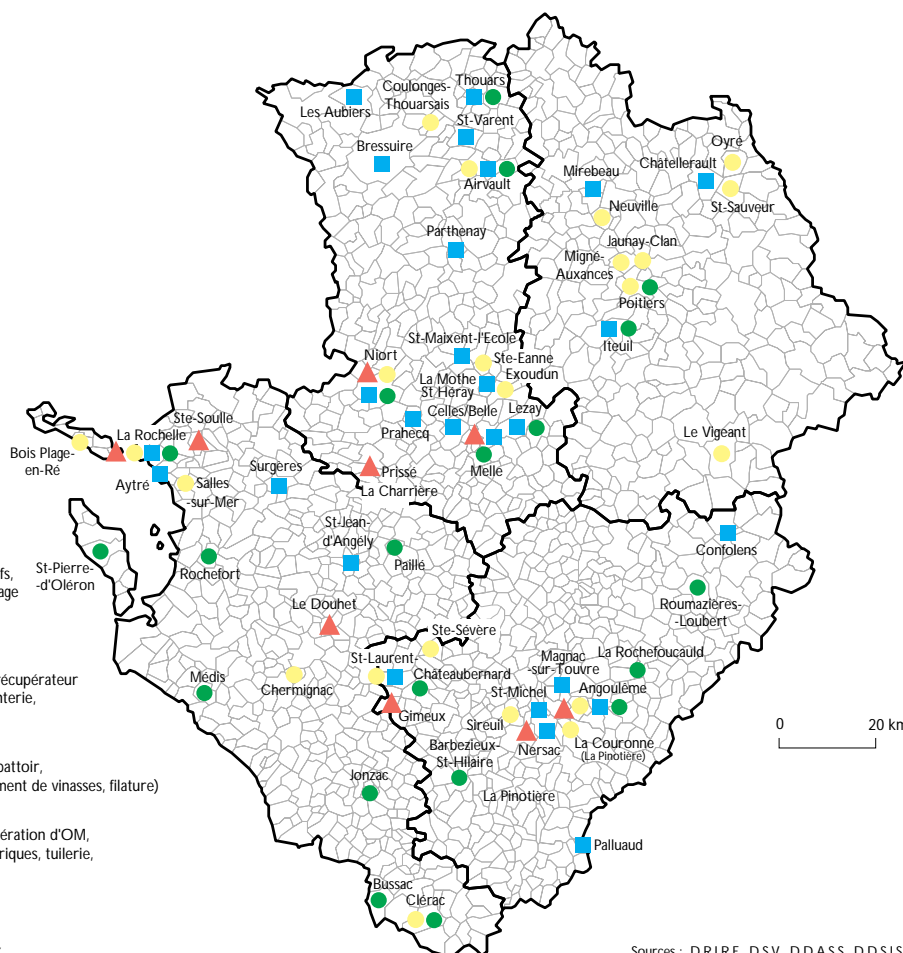
La région Poitou-Charentes se situe en dessous de la moyenne des régions atlantiques en ce qui concerne les installations industrielles à risques.



(1) ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement

Sources : Ministère de l'environnement, DPPR, SEI, Ministère de l'industrie, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, CEMAGREF

PRINCIPALES INSTALLATIONS CLASSEES (1995)
Industries à risques



- ▲ **Prévention et maîtrise des risques industriels**
(agro-alimentaire, dépôt d'explosifs, fabrication des explosifs, stockage d'hydrocarbures, centre emplisseur de gaz, stockage de gaz liquéfié, fabrication d'accumulateurs)
 - **Gestion des déchets**
(compostage OM + DIB, centre de tri mécanisé DIB, décharge OM + DIB > 20 000 t/an, traitement de vinasses, récupérateur d'huiles usagées, regroupement de déchets spéciaux, cimenterie, usine d'incinération d'OM + DIB > 6 t/h)
 - **Pollution de l'eau**
(casserie d'œufs, conserverie, embouteillage, biscuiterie, abattoir, laiterie, industrie du champignon, chimie, papeterie, traitement de vinasses, filature)
 - **Pollution de l'air**
(huilerie, fabrication d'explosifs, compression, usine d'incinération d'OM, chimie, imprimerie, verrerie, fabrication de matériaux électriques, tuilerie, station AREQUA, cimenterie, dépôt pétrolier)
- (OM) = Ordures ménagères
(DIB) = Déchets industriels banals
- Mise en service fin 1996 de la centrale nucléaire de Civaux

Sources : D.R.I.R.E., D.S.V., D.D.A.S.S., D.D.S.I.S.

ENVIRONNEMENT

Air

Caractéristiques générales

Au regard de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie⁽¹⁾, on peut distinguer trois types de pollutions atmosphériques :

- les pollutions globales (effet de serre) ;
- les pollutions continentales (pluies acides) ;
- les pollutions locales (pollutions industrielles et gaz d'échappement des véhicules dans les grandes villes).

Les principaux rejets en Poitou-Charentes ont été assez stables durant les cinq dernières années, leur origine en est les cimenteries, l'industrie du verre, l'impression et les incinérateurs d'ordures ménagères.

La région possède un nombre d'installations classées inférieur à celui de la Façade atlantique. Les émissions atmosphériques de ces installations classées, en région Poitou-Charentes, se situent en dessous de la moyenne nationale.

Réseau régional de surveillance de la qualité de l'air

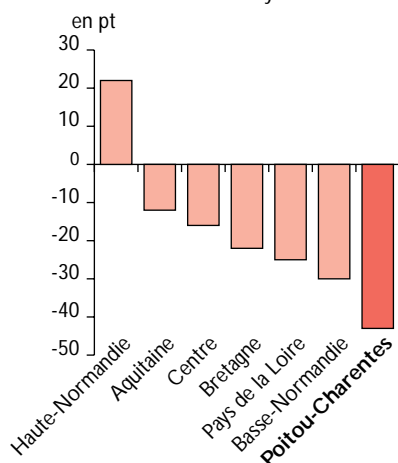
Ce réseau régional de surveillance de la qualité de l'air (AREQUA) s'est régionalisé sur les villes de la région. A terme, sa composition sera la suivante :

- en Charente : 4 stations de mesure sur l'agglomération d'Angoulême et 1 sur Cognac ;
- en Charente-Maritime : 6 stations de mesure sur l'agglomération de La Rochelle ;
- en Deux-Sèvres : 2 stations de mesure sur l'agglomération de Niort, 1 sur la commune d'Airvault et 1 sur la commune de Ménigoute ;
- en Vienne : 4 stations de mesure sur l'agglomération de Poitiers et 1 station dite rurale sur la commune de Châtelleraut ;
- 1 station mobile de surveillance destinée à effectuer des campagnes de mesures ponctuelles.

Les paramètres surveillés en Poitou-Charentes sont le SO₂, NOx, ozone, monoxyde de carbone, poussières, hydrocarbures et prochainement le benzène, le toluène et le xylène.

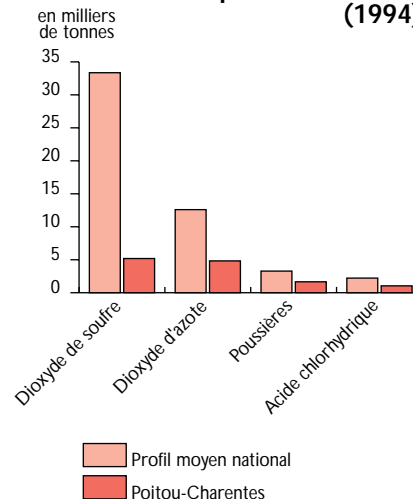
Nombre d'installations classées assujetties à la taxe parafiscale sur la pollution de l'air (1994)

écart à la moyenne nationale



Sources : ADEME, EIDER version 1.0 (1994-1995), IFEN

Emissions atmosphériques des installations classées assujetties à la taxe parafiscale sur la pollution de l'air (1994)



Sources : ADEME, EIDER version 1.0, IFEN

⁽¹⁾ « Constitue une pollution atmosphérique, au sens de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives » Code permanent environnement et nuisances, Editions législatives.

ENVIRONNEMENT

Energie

Caractéristiques générales

La production d'énergie en Poitou-Charentes en 1994 se décompose en :

- production thermique avec :
 - électricité d'origine thermique 5 900 tep (tonne équivalent pétrole) soit 2,08 % (production par deux établissements industriels) ;
 - déchets industriels : 25 000 tep soit 8,81 % (déchets banals et spéciaux valorisés par incinération dans les établissements industriels).
- énergies renouvelables avec :
 - hydroélectricité : 39 000 tep soit 13,74 % (barrages EDF sur la Vienne et usines hydrauliques de producteurs autonomes) ;
 - biomasse : 203 000 tep soit 71,54 % (consommation par les ménages et le tertiaire en complément de systèmes de chauffage classique et production à partir de déchets de bois brûlés dans les chaufferies installées généralement dans les entreprises du secteur de l'industrie du bois) ;
 - énergie solaire : 710 tep soit 0,25 % (production par des capteurs plans contribuant aux besoins en énergie thermique de piscines et équipements collectifs de production d'eau chaude sanitaire) ;
 - déchets ménagers et assimilés : 10 150 tep soit 3,58 % (énergie générée par combustion de déchets ménagers et assimilés dans les usines d'incinération de Poitiers, La Rochelle, Jonzac et Rochefort pour alimenter des chauffages urbains).

Action menée

La région Poitou-Charentes, grâce au Conseil régional, aux Conseils généraux de Charente et des Deux-Sèvres, aux collectivités locales et à certaines associations, a été retenue parmi 28 projets comme région pilote en matière de bois-énergie. **Le plan bois énergie en Poitou-Charentes 1995-1998** s'articule autour de deux grandes missions :

- soutien à la création de nouvelles chaufferies ;
- structuration de la filière par l'organisation de l'approvisionnement et la maintenance des chaufferies.

Doté de 6 MF par l'Etat (Ministère de l'industrie et Ministère de l'agriculture) et de 8 MF par les collectivités territoriales de Poitou-Charentes, ce plan d'une durée de 4 ans doit générer environ 40 MF d'investissements. Il permettra une valorisation énergétique d'environ 30 000 tonnes de bois soit 8 000 tep.

Ecosystèmes urbains

Même si Poitou-Charentes n'a pas de métropole de plus de 200 000 habitants, une des questions majeures pour les années à venir concernera la gestion de la croissance urbaine. Le cadre de vie, la gestion des déchets et de l'eau, les espaces verts et l'organisation des transports représenteront les principaux impératifs écologiques du développement urbain.

Des chartes pour l'environnement sont conclues à cet effet, en Poitou-Charentes, elles sont au nombre de 3 :

- district de Poitiers ;
- communauté de villes de La Rochelle ;
- ville de Niort.

ENVIRONNEMENT

Transversalité de l'environnement

« L'activité économique exerce des pressions sur l'environnement telles que les rejets dans l'atmosphère, dans l'eau, la pollution des sols, la consommation des ressources naturelles... L'intensité de ces pressions évolue constamment en fonction du volume global de la production, de la structure des activités humaines (agriculture, industrie, énergie, transport...), de l'efficacité de la production et de l'évolution des techniques et des méthodes de gestion. La croissance générale de l'activité économique n'est pas le seul déterminant de la qualité de l'environnement. La quantité de facteurs nécessaires à la production d'un bien détermine l'efficacité de la production. Les gains d'efficacité auront souvent pour effet de réduire la demande de ressources naturelles et donc la pression exercée sur l'environnement. De même, la mise en place de technologies propres permet de diminuer les atteintes portées à l'environnement par unité de produits. Par conséquent, au niveau d'une branche d'activité particulière, l'augmentation du volume de production ne se traduit pas obligatoirement par une intensification des impacts environnementaux » (L'environnement en France, édition 1994-1995, IFEN, Dunod, p. 173). Seuls sont analysés ici les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Industrie

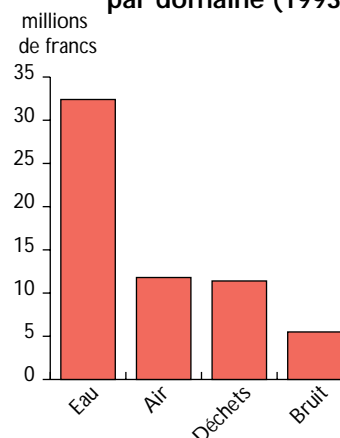
Dans les investissements liés à la protection de l'environnement et à la protection des sites, les efforts des établissements industriels, en 1993, en Poitou-Charentes, se hiérarchisent de la façon suivante :

- investissements spécifiques⁽¹⁾ : 61 MF⁽²⁾ soit 43,4 % ;
- investissements pour la protection des sites : 44,7 MF soit 31,8 % ;
- investissements pour changement de procédés : 32,6 MF soit 23,2 % ;
- investissements de protection des risques : 2,2 MF soit 1,6 %.

Lorsque l'on se réfère au graphique qui ne concerne que les investissements spécifiques, nous constatons que la région Poitou-Charentes a orienté ces derniers dans le domaine de l'eau, de l'air et des déchets, puis du bruit.

Par ailleurs, les établissements consacrent 15,2 MF aux études « environnement », ce qui place Poitou-Charentes au dessus de la moyenne nationale qui est de 11,3 MF.

Investissements spécifiques par domaine (1993)



Sources : Ministère de l'industrie-SESSI,
Ministère de l'agriculture-SCEES,
(enquête sur les investissements
protégeant l'environnement)

⁽¹⁾ « ces investissements visent à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication, par l'acquisition d'équipements de recyclage des substances polluantes ou de matériels intervenant en fin de cycle de production. »

⁽²⁾ MF : millions de francs.

ENVIRONNEMENT

Agriculture

Le contexte économique des dernières décennies a profondément transformé le secteur agricole. La production a connu une forte croissance grâce aux progrès techniques, ce qui a entraîné des pressions et des dommages sur les milieux naturels et sur les ressources. Aussi, le cadre réglementaire est-il plus strict et le système d'aides et de conseils plus incitatif.

La réforme de la politique agricole commune de 1992 s'accompagne donc de mesures agri-environnementales, définies par le règlement communautaire n°2078/92 du 30 juin 1992, qui visent à encourager les exploitants agricoles à maintenir et mettre en œuvre des méthodes de production compatibles avec des exigences de la protection de l'environnement et l'entretien de l'espace naturel.

Ces mesures agri-environnementales proposent aux agriculteurs de souscrire des contrats d'une durée de cinq ans, basés sur le respect d'un cahier des charges technique et une rémunération annuelle calculée sur la surface concernée (ou pour certaines mesures, sur le cheptel).

La mise en œuvre du Programme agri-environnement en France comprend deux niveaux :

- un niveau national avec la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs appelée « prime à l'herbe », et le plan de développement durable (PDD) ;
- un niveau régional avec des programmes zonaux pluriannuels appelés programmes régionaux et élaborés sous la responsabilité du Préfet de Région.

Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs : « prime à l'herbe »

La prime à l'herbe rémunère les élevages les plus extensifs pour le maintien et l'entretien de leurs surfaces prairiales. Cette aide, la plus importante accordée en région Poitou-Charentes, concerne les zones d'élevage du Montmorillonnais, de la Gâtine et du Bocage.

Si l'on se réfère au bilan provisoire du CNASEA pour 1996, les résultats sont les suivants :

- le nombre de dossiers s'élève à 785 pour la Charente, 435 pour la Charente-Maritime, 802 pour les Deux-Sèvres et 637 pour la Vienne ;
- soit un montant de 9 637 707 F pour la Charente, de 4 046 086 F pour la Charente-Maritime, de 8 986 265 F pour les Deux-Sèvres et 10 978 391 F pour la Vienne.

Plan de développement durable

Le PDD constitue un contrat pluriannuel qui s'applique à l'ensemble de l'exploitation. Il est défini individuellement à partir d'un diagnostic du territoire précisant les enjeux environnementaux et socio-économiques et d'un audit de l'exploitation.

Le Ministère de l'agriculture a conduit, en 1993 et 1994, une étude de faisabilité sur la méthodologie et le contenu des plans de développement durable. En 1995, les premiers contrats de PDD ont été signés entre les agriculteurs et l'Etat. En Poitou-Charentes, ils ont concerné le marais de Rochefort, le Marais Poitevin, le Bocage et la Gâtine des Deux-Sèvres.

Programmes zonaux pluriannuels appelés programmes régionaux

Ils s'articulent notamment avec la mesure agri-environnementale nationale visant au maintien des systèmes d'élevage extensifs « prime à l'herbe » et sont constitués d'opérations mises en œuvre régionalement sur des périmètres homogènes et sensibles du point de vue de l'environnement. Il existe deux types de mesures :

- mesures zonales dont la priorité régionale a été donnée à la protection des eaux. La répartition de l'enveloppe budgétaire est la suivante :
 - reconversion des terres arables (47 %) ;
 - réduction des intrants (20 %) ;
 - diminution du chargement de cheptel (18 %) ;
 - maintien ou conversion à l'agriculture biologique (12 %) ;
 - protection des races menacées (3 %).

A la fin du 4^e trimestre 1996, 330 dossiers ont été validés par décision préfectorale pour un montant total engagé de 6 666 681 F soit 63 % du budget.

- mesures locales et autres priorités régionales. Depuis 1993, ces opérations ont concerné 11 secteurs, soit avec la poursuite d'OGAF-environnement, soit avec le lancement de nouvelles opérations. Ce sont : 7 opérations sur les marais littoraux et poitevin, 3 sur des vallées et 1 opération de protection de l'outarde canepetière. A la fin du 4^e trimestre 1996, 1 537 dossiers ont été validés par décisions préfectorales pour un montant total engagé de 20 366 192 F soit 77 % du budget.

ENVIRONNEMENT

A ces opérations agri-environnementales, on peut ajouter des opérations de prévention auprès des agriculteurs menées notamment par les Chambres d'agriculture. En effet, une grande partie de la région Poitou-Charentes étant classée « zone vulnérable » dans le cadre de la directive européenne sur les nitrates, plusieurs opérations de prévention adhérant à la **démarche FERTIMIEUX** ont été engagées : en Saintonge, dans le bocage deux-sévrien, sur le bassin de la Charente et sur le nord Poitou.

Cette action de prévention s'accompagne de travaux de recherche et d'expérimentation, en particulier dans le cadre d'Agrotransfert, afin de trouver de nouveaux modes de production.

La gestion des ressources en eau étant un des problèmes

majeurs de la région, des efforts de gestion collective sont réalisés notamment dans les secteurs de référence d'irrigation sur le Clain et la Sèvre-Niortaise qui permettent de définir de nouvelles pratiques agricoles.

L'agriculture peut également participer à la dépollution des zones urbaines en menant une action de recyclage des effluents tels que les boues des stations d'épuration. Cet épandage des boues sur les sols, qui s'il est bien contrôlé, peut être une alternative intéressante financièrement pour les collectivités.

D'autres opérations sont menées sur Poitou-Charentes visant à responsabiliser les agriculteurs et les techniciens notamment, la collecte et la destruction des emballages plastiques des produits phytosanitaires.

Zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole (1994)



ENVIRONNEMENT

Sensibilisation et formation à l'environnement

Pôle national d'éducation et de formation à l'environnement

Ce pôle (Contrat de plan Etat-Région 1994-1998) s'appuie sur :

- 1 centre de formation de formateurs : IFREE⁽¹⁾ ;
- 5 centres d'initiation à l'environnement ;
- le soutien de manifestations de sensibilisation à l'environnement (festival ornithologique de Ménigoute...).

IFREE

En application du protocole d'accord signé en 1993 entre les Ministères de l'environnement et de l'éducation nationale, l'IFREE a pour vocation :

- de favoriser le développement d'une « écocitoyenneté » au travers d'actions de sensibilisation à l'environnement auprès d'un large public ;
- de promouvoir, pour tous les acteurs économiques et sociaux, « une culture environnementale » par la formation des « acteurs de la cité » ;
- la recherche en éducation à l'environnement et la production de ressources pédagogiques adaptées.

L'IFREE travaille avec le réseau partenarial institutionnel et associatif existant au niveau régional, en particulier avec le réseau du GRAINE Poitou-Charentes⁽²⁾. Sa vocation est d'élargir son horizon partenarial aux plans régional, national et international, notamment en direction des entreprises et des équipes de recherche en éducation environnementale.

Centres d'initiation à l'environnement (mentionnés au Contrat de Plan Etat-Région 1994-1998)

Au 1^{er} janvier 1997, ce sont :

- Centre de découverte d'Aubeterre ;
- CINEV⁽³⁾ ;
- 3 CPIE : 1 en Charente-Maritime (Fouras), 1 en Gâtine Poitevine (Coutières) et 1 en Val de Gartempe (Lathus).

Au sein de la Façade atlantique, seule la région Aquitaine possède autant de CPIE que la région Poitou-Charentes ; viennent ensuite les régions Centre, Basse Normandie et Pays de la Loire avec 2 CPIE, la Bretagne et la Haute Normandie avec 1 CPIE.

Réseau de « Naturalibus »

Cet outil, destiné à la sensibilisation d'un large public, a été mis au point par l'IFREE (maître d'ouvrage), les 5 centres d'éducation à l'environnement de la région et le GRAINE Poitou-Charentes.

2 Naturalibus sont prévus pour 1997 et 1998 : Aubeterre, Lathus.

⁽¹⁾ IFREE : Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement.

⁽²⁾ GRAINE : Groupement régional pour l'animation et l'initiation à la nature et à l'environnement. Le GRAINE fait partie du réseau « Ecole et nature ». Cette structure se donne pour mission la coordination, la formation, la rencontre, l'échange et la recherche pédagogique au niveau régional et européen pour promouvoir et faire progresser l'éducation à la nature et à l'environnement aussi bien pendant le temps scolaire que pendant le temps de loisirs.

⁽³⁾ CINEV : Centre initiation nature environnement Vouneuil.

ENVIRONNEMENT

Recherche

L'**INRA**⁽¹⁾ mène des travaux sur les contraintes du milieu, la gestion des peuplements végétaux, la gestion des ressources génétiques et la gestion des zones humides.

L'**IFREMER**⁽²⁾ résoud des problèmes de génétique, de pathologie, de gestion des claires ostréicoles et des interactions avec l'environnement.

Le **CNRS**⁽³⁾ (Centre d'études biologiques de Chizé) a déterminé comme axe prioritaire de recherche l'étude des conséquences sur la biodiversité des modifications du milieu par les pratiques agricoles. A ce titre, il quantifie les modifications survenues dans les zones humides grâce à l'utilisation d'indicateurs biologiques pertinents tels que les surfaces en prairies, les niveaux d'eau et les peuplements d'oiseaux.

Dans le cadre du **Programme national de recherche sur les zones humides** (PNRZH), le Cemagref⁽⁴⁾ (Bordeaux), le CNRS Chizé et Nanterre, le CREMA⁽⁵⁾, le GERDAL⁽⁶⁾, l'IFREMER/SILLAGE⁽⁷⁾ et l'INRA (Saint-Laurent-de-la-Prée) ont fait une proposition d'intention qui a été retenue le 11 juin 1996 dernier. Ce programme vise en particulier à étudier les variations spatio-temporelles des phénomènes, à analyser les relations entre milieu terrestre et milieu marin et à construire des modèles prédictifs de l'évolution des systèmes ou des peuplements et les tester. Ce projet qui concerne le site « Marais de l'Ouest » (marais nord de la baie de Bourgneuf, marais de Voutron, marais de Moëze-Brouage) va donc développer un modèle conceptuel et logique du territoire « zones humides », structuré autour des fonctions hydrauliques pour permettre une meilleure intégration de l'information sur les milieux, les ressources, les usages et leurs modes de régulation.

Dans le cadre du **Programme national de recherche « Recréer la nature : réhabilitation, restauration et création d'écosystèmes »**, le projet en Poitou-Charentes, retenu en 1996, s'intitule : « Réhabilitation des prairies naturelles en zones humides : un contrôle expérimental des

niveaux d'eau et du pâturage pour restaurer la diversité biologique ». Il fait appel à une équipe scientifique composée du CNRS Chizé et de l'INRA St-Laurent-de-la-Prée. Il s'agit de tester, dans des conditions expérimentales contrôlées, différents scénarios dont les objectifs sont de maintenir, d'optimiser ou de restaurer la biodiversité, tout en restant compatibles avec les activités économiques locales intégrées à l'entretien des marais. L'effet de différents types de gestion pastorale, conformes aux usages locaux (type animaux, chargement), sur la diversité botanique et avifaunistique, sera mesuré pour chaque type de gestion hydraulique. Les conséquences de ces derniers seront appréciées d'un point de vue pastoral. Des situations hors pâturage permettront de tester l'effet à court terme de la déprise sur la végétation et l'avifaune.

VEDELIC (Véhicule démonstrateur laboratoire électrique lithium carbone). Ce programme régional vise à la production d'un véhicule électrique du futur ne rejetant pas de gaz nocifs dans l'atmosphère, équipé d'un moteur à courant alternatif de type nouveau associé à un système de batterie au lithium carbone. Exploitation à l'horizon de l'an 2000.

VALAGRO (Valorisation des agro-ressources). Ce programme de développement de l'agro-industrie consiste en la valorisation des ligno-cellulosiques ainsi que la valorisation non alimentaire des huiles végétales. Un des axes de développement concerne la production de nouveaux matériaux constitués de déchets plastiques recyclés et de produits ou sous-produits végétaux.

Centre européen de prévention des risques. Il analyse la nature des risques, leurs causes et la qualité des mesures prises pour y pallier. Il étudie et met en œuvre tous les systèmes pédagogiques propres à modifier le comportement des utilisateurs, conçoit et conseille la fabrication de produits destinés à la prévention des risques. Ses partenaires sont les assurances, les entreprises industrielles et les entreprises du bâtiment.

⁽¹⁾ INRA : Institut national de la recherche agronomique.

⁽²⁾ IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

⁽³⁾ CNRS : Centre national de la recherche scientifique.

⁽⁴⁾ Cemagref : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.

⁽⁵⁾ CREMA : unité mixte CNRS-IFREMER de l'Houmeau.

⁽⁶⁾ GERDAL : Groupe d'expérimentation et de recherche pour le développement et l'action locale.

⁽⁷⁾ IFREMER/Groupe « SILLAGE » : Système d'informations localisées pour l'aménagement et la gestion des espaces côtiers et marins.

ENVIRONNEMENT

Pôle de compétence « emballage-conditionnement ». Il prévoit « d'accompagner le développement et la promotion de la filière emballage-conditionnement » en créant un outil collectif de développement capable de devenir un centre de référence au niveau national.

Centre régional des énergies renouvelables, Poitou-Charentes. Il est né de la volonté du Conseil régional, de

l'ADEME, des Conseils généraux et du soutien du programme ALTENER de la commission européenne qui vise à développer le recours aux énergies renouvelables. Les missions de ce centre consistent à aider les autorités locales dans la définition de leur politique de développement des énergies renouvelables, à identifier les sites équipables et réaliser des études de faisabilité, à accompagner et suivre les projets, former, informer et sensibiliser.

ENVIRONNEMENT

Pour en savoir plus

ANDRA. *Inventaire national des déchets radioactifs*. 1996.

AREQUA. *La surveillance de la qualité de l'air en Poitou-Charentes*.

CHAMBRE D'AGRICULTURE POITOU-CHARENTES. *Regards sur l'agriculture Poitou-Charentes 1996*.

CNASEA. *Rapport d'activité 1995*.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL. *Rapport d'activité 1995*.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ; IFEN. EIDER, version 1.0, 1994-1995. *Etudes et travaux n°7*, octobre 1995.

Editions législatives. *Code permanent environnement et nuisances*.

IAAT. *Référentiel régional*. 1996.

IAAT. *Tableau de bord de l'environnement*. 1997.

IAAT. *Répertoire des acteurs de l'environnement*. (à paraître).

IFEN. *L'environnement en France : approche régionale 1996-1997*. Paris : La Découverte, 1996. 351 p.

IFEN. *L'environnement en France 1994-1995*. Paris : Dunod, 1994. 399 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ; INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER. *Surveillance du milieu marin*, travaux du RNO. 1995.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ; DRIRE. *Industries, carrières et environnement en Poitou-Charentes*. octobre 1996.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES ; CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES. *Programme de développement des zones rurales 1994-1999*.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES ; CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES. *Programme de développement des zones industrielles fragilisées Poitou-Charentes 1994-1996*.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES ; CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES. *Contrat de Plan Etat-Région Poitou-Charentes 1994-1998*.

SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne.